



COVID 19

Information destinée aux professionnels concernés par la vaccination

Pourquoi un vaccin ?

- Pour vous assurez une protection contre cette maladie, y compris **de ses formes graves** avec un **vaccin testé, sûr et efficace à 95 %** et autorisé par l'Agence européenne du médicament ;
- **Le rapport bénéfique** attendu de la vaccination et le **risque** d'un effet secondaire **est très favorable.**

- Professionnels de **+ de 50 ans**
- Professionnels qui présentent un **risque accru de forme grave.**

Professionnels prioritaires pour la vaccination à compter du 11 janvier

Recueil du consentement

- En raison de son caractère **non obligatoire**, donc résultant du libre choix de chacun, le recueil du consentement se fait dans le cadre du droit et des règles habituelles, connues et pratiquées par les médecins : délivrance d'une information loyale, claire et appropriée, respect du consentement libre et éclairé de la personne.